

Initiatives ministérielles

à payer et que le gouvernement doit le prévoir dans son budget.

Le gouvernement projette de procéder au recouvrement intégral des coûts dans le domaine du transport aérien. Savez-vous ce que cela fait, monsieur le Président? Voici ce que cela fait à l'unité nationale. Je voudrais vous citer des passages d'un document de la société Air Nova, de la région de l'Atlantique. Je vous demande un peu de patience. C'est vraiment important. On y dit que, dans un régime de recouvrement intégral des coûts, l'aéroport de Halifax serait le plus cher des neufs grands aéroports du pays. Par exemple, un Dash-8 atterrissant à Halifax devra payer des droits de 121,60 dollars, mais s'il atterrit à Vancouver, il ne paiera que 37,60 \$ parce que l'aéroport de cette ville est plus grand et mieux fréquenté. Un Boeing 747—écoutez celle-là, monsieur le Président—atterrissant à Halifax devra payer 2 675,20 \$, mais seulement 616 \$ à Toronto.

Le gouvernement a perdu la tête. Il essaie de tout faire payer aux usagers sans tenir compte qu'il est en présence d'une économie régionale et il va abandonner le principe de l'uniformité de ces frais au Canada. En fait, il va arracher une autre maille de l'unité canadienne. Les Canadiens seront si désorientés par sa mauvaise gestion qu'il sera difficile, dans bien des régions du pays, de rassembler des forces pour le prochain grand débat sur l'unité nationale.

Je pourrais parler pendant des jours de ce que le gouvernement fait, mais je me contenterai de dire que je terminerai mon discours à l'occasion de l'étude d'un autre projet de loi.

[Français]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention mon collègue de Dartmouth. J'ai passablement de difficulté à accepter certains des points qu'il soulève, particulièrement lorsqu'il prétend que le gouvernement du Canada doit respecter, dépenser des montants d'argent, doit transférer des montants d'argent à droite et à gauche. J'ai l'impression que cela implique qu'il voudrait que nous fassions cela, que le gouvernement pose ces gestes sans trop tenir compte de sa capacité de payer et aussi sans tenir compte de la capacité de payer des contribuables.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mon honorable collègue que le Canada a un déficit accumulé fort important qu'il nous faut absolument commencer à rembourser dans les meilleurs délais. Si nous ne faisons pas cela, ou si nous ne réussissons pas à mettre en place et à continuer à mettre en place les moyens pour contrôler les dépenses de l'État et abaisser le déficit, le principe d'*equalization*, d'égalisation—si je peux utiliser ce terme—

dont mon honorable collègue fait mention, nous ne serons plus capables, comme gouvernement, de respecter cet engagement-là parce que le gouvernement n'aura plus l'argent pour le faire, n'aura plus les sommes disponibles pour le faire et les citoyens du Canada évidemment n'auront pas la capacité de payer.

Pour revenir au commentaire qu'il a fait sur les frais aux utilisateurs, je pense qu'il va reconnaître avec moi qu'il y a quand même beaucoup de possibilités, de choses à faire dans ce domaine. Il faut évidemment que le gouvernement tente de récupérer des coûts que les infrastructures lui occasionnent, que ce soit dans le domaine maritime, dans le domaine aéroportuaire et dans d'autres domaines où il est tout à fait normal que des montants d'argent soient versés par les utilisateurs.

On peut questionner des montants, on peut questionner des échelles, on peut questionner le principe selon lequel les prix ou les montants sont établis. Mais je pense que le principe de faire contribuer les utilisateurs aux dépenses des infrastructures qui ont été mises en place par les contribuables, c'est un principe qui est reconnu universellement et qui doit contribuer, par le biais des revenus que le gouvernement ira chercher, à absorber les coûts de ces infrastructures et à les maintenir en bon état.

• (1830)

Alors mon honorable collègue devrait avoir l'honnêteté, devrait avoir le sens aussi de reconnaître que le principe d'imputer aux utilisateurs certains montants d'argent pour les infrastructures qui ont été mises à leur disposition par les contribuables est un principe équitable, est un principe de bon sens, et, au-delà des montants qui peuvent être chargés, au-delà de la tarification, je pense qu'il doit reconnaître avec moi que le principe d'imputer aux utilisateurs des montants d'argent pour les infrastructures publiques doit être reconnu et maintenu.

[Traduction]

M. MacDonald (Dartmouth): Je comprends, évidemment, que dans certains cas, le gouvernement doit viser l'efficacité. Soyons honnêtes. Le gouvernement est arrivé au pouvoir en promettant que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes dès le lendemain des élections. Il se rend compte maintenant que ce n'est pas si facile.

M. Milliken: Il est au pouvoir depuis six ans et la situation empire.

M. MacDonald (Dartmouth): La situation empire, six ans plus tard, comme mon collègue de Kingston et les Îles l'a dit.

Le député d'en face veut parler de justice. Je vais lui donner une leçon de justice en m'inspirant de l'action de son propre parti. Vendredi, le gouvernement a dit qu'il lui